

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 3 avril 2023 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur le maire suppléant Denis Gilbert, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Sont absents : Lyne Boulanger et Antoni Dumont.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

### **2023-089 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance du 3 avril 2023. Il est 19 h.

**ADOPTÉ**

6 personnes présentes dans la salle.

### **2023-090 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE MARS 2023**

- 1 Information qu'il n'y a aucun appel de marché présentement  
*Direction du développement de l'électricité renouvelable*
- 2 Demande d'appui pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles  
patrimoniaux à coût raisonnable  
*Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare*
- 3 Versement de la compensation 2022  
*Recyc-Québec*

### **2023-091 CORRESPONDANCES DE MARS 2023**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE les correspondances du mois de mars 2023 soient reçues.

**ADOPTÉ**

**2023-092 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2023, ainsi que la séance extraordinaire du 27 mars 2023 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2023-093 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT À UN DROIT DE PRÉEMPTION  
– RÈGLEMENT 836**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation, projet de loi no 37 (sanctionné – 10 juin 2022), 2<sup>e</sup> session, 42<sup>e</sup> légis. (Qc) et la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville peut imposer et exercer un droit de préemption afin d'acquérir des immeubles pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil municipal du règlement 836 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite imposer un avis d'assujettissement au droit de préemption à tous les immeubles identifiés énumérés ci-après;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

De désigner les lots du cadastre du Québec (circonscription foncière de Compton) sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc;

D'assujettir au droit de préemption, aux fins de parc, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton :

- 1- 4 180 622
- 2- 4 181 101
- 3- 5 676 519
- 4- 5 750 672
- 5- 6 157 889
- 6- 6 260 277
- 7- 4 180 951
- 8- 5 902 146
- 9- 6 195 198
- 10- 5 902 147
- 11- 4 181 070
- 12- 5 676 520
- 13- 5 676 521

De mandater le greffier-trésorier pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

**ADOPTÉ**

**2023-094                    CESSION - 213, SAINT-JEAN OUEST**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à la cession à titre gratuit à la Ville du 213, rue Saint-Jean Ouest de la compagnie 9291-6477 Québec Inc.

Il est entendu que la Ville fait l'acquisition de l'immeuble sans garantie légale à ses risques et périls. **ADOPTÉ**

**2023-095                    ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter les opérations d'entraide lors de tout événement de sécurité civile, il est approprié de signer une entente intermunicipale d'entraide avec la municipalité du canton de Westbury;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, les municipalités désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) en vue de conclure une telle entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile,

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
QUE le conseil autorise la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin à signer, pour et au nom de la Ville de East Angus, « l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile » avec la municipalité du canton de Westbury. **ADOPTÉ**

**2023-096                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de mars au montant de 511 745.78 \$ (442 323.90 \$ par chèque et 69 421.88 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de mars au montant de 138 323.66 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2023-097                    DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
QUE les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton SENC, soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2023-098            ACHAT TERRAIN – 184 RUE ANGUS SUD**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise la Ville de East Angus à faire l'achat d'un terrain situé au 184 de la rue Angus Sud, plus précisément les lots 4 847 083 et 4 183 118 pour un montant de 225 000 \$ à raison de 22 500 \$ par année pour une période de 10 ans.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'achat de ce terrain.

**ADOPTÉ**

**2023-099            DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 181 245 ET 4 183 101  
(110, RUE SAINT-JACQUES)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Janie Simard qui est à l'effet d'autoriser une marge latérale de 2,80 m au lieu de 4 m.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Janie Simard soit acceptée telle que présentée.

**ADOPTÉ**

**2023-100            DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 784 (124, RUE  
GARNEAU)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Roger Latulippe qui est à l'effet :

- d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements sur un lot dont la façade est de 20,12 m alors que le règlement exige une façade minimale de 23 m;
- d'autoriser une marge latérale droite de 2 m au lieu de 4 m;
- d'autoriser que la somme des marges latérales soit de 6 m au lieu d'une somme minimale de 8 m.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Roger Latulippe soit acceptée telle que présentée.

**ADOPTÉ**

**2023-101            DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 181 390 et 4 180 955 (370,  
RUE SAINT-JEAN OUEST)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Cécile Dumont Beaulieu qui est à l'effet :

- d'autoriser un garage d'une grandeur de 200 m<sup>2</sup> au lieu d'une grandeur maximale de 74, 5 m<sup>2</sup>;
- d'autoriser que le garage soit situé en cours avant de la maison;

- d'autoriser que le garage soit situé à une distance de 9 m de la future rue privée au lieu de 15 m.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Cécile Dumont Beaulieu soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

### **2023-102 PIIA – 96, RUE SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 29 mars 2023, a étudié la demande de permis de l'agrandissement de l'école du Parchemin (côté Collège) du 96, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis d'agrandissement du bâtiment situé au 96, rue Saint-Jacques.

QUE le conseil recommande de prolonger le fascia de façon similaire au bâtiment existant. **ADOPTÉ**

### **2023-103 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – LOT 4 181 374**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville autorise par son règlement 665, que la propriété située au 75 rue Angus Nord, connue et désignée comme étant le lot 4 181 374 du cadastre du Québec, empiète selon les spécifications suivantes :

- Les corniches et les marquises du bâtiment principal localisé au 75, rue Angus Nord surplombent et s'égouttent sur la rue Laurier (lot 4 182 822 du cadastre du Québec). **ADOPTÉ**

### **2023-104 ADJUDICATION DE CONTRAT – POMPE DOSEUSE DE CHLORE – PUIS 2 ET 3**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et installation d'une pompe doseuse de chlore supplémentaire aux puits 2 et 3 à la compagnie ChemAction pour un montant de 5 109 \$ excluant les taxes, conformément à la soumission datée du 8 mars 2023. **ADOPTÉ**

**2023-105                    ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES  
PROFESSIONNELS – SECTEUR GAULEY PHASE 2**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
Que la Ville adjuge le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la phase  
2 du prolongement de la rue Gauley à la firme St-Georges Structures et Civil pour  
un montant de 19 400 \$ excluant les taxes, conformément au document daté du  
16 mars 2023. **ADOPTÉ**

**2023-106                    ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET  
ENTRETIEN DES FLEURS 2023-2024**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès  
de 10 fournisseurs;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 2 offres;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
Que la Ville adjuge le contrat de fourniture et d'entretien des fleurs 2023-2024 au  
plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les paysages Lambert pour  
un montant de 94 025,41 \$ incluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2023-107                    ADJUDICATION DE CONTRAT – CONTENEUR POUR  
MATIÈRES PUTRESCIBLES**

CONSIDÉRANT les demandes de commerces de la Ville afin d'avoir un service de  
collecte de matières putrescibles;

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre en place un projet pilote afin de  
connaître la diminution potentielle des ordures au niveau commercial et  
institutionnel;

CONSIDÉRANT que la durée du projet pilote sera de juin à décembre 2023;

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
Que la Ville adjuge le contrat de fourniture et de collecte de 10 conteneurs pour  
matières putrescibles pour le secteur commercial et institutionnel à la compagnie  
Enviro-Connexions selon l'offre datée du 22 mars 2023. **ADOPTÉ**

**2023-108                    ADJUDICATION DE CONTRAT – NOUVELLE RUE  
ALEXANDER-BOTHWELL ENTRE LA RUE WARNER ET  
DUMONT (BOUCLEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC)**

CONSIDÉRANT que les Industries Mavi Inc. ont procédé à un appel d'offres pour  
le prolongement de la rue Alexander Bothwell et le bouclage de l'aqueduc sur la  
rue Warner;

CONSIDÉRANT que les Industries Mavi Inc. ont reçu 3 offres;

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat de prolongement de la rue Alexander-Bothwell et le boucllement de l'aqueduc entre la rue Warner et Dumont au plus bas soumissionnaire conforme soit, Excavation Lyndon-Betts.

QUE la Ville accepte de payer 50 % des coûts soit un montant de 114 825 \$ excluant les taxes, l'autre partie des coûts étant assumés par Les Industries Mavi Inc. **ADOPTÉ**

**2023-109 ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE DOMAINE HAUTE-RIVE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de deux fournisseurs;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat de surveillance des travaux de construction du Domaine Haute-Rive au plus bas soumissionnaire conforme, soit St-Georges Structures et civil pour un montant de 64 710,00 \$, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2023-110 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA RUE GRONDIN**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 6 offres;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat de réfection de la rue Grondin au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Cité Construction TM Inc pour un montant de 975 261.41 \$ excluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2023-111 ADHÉSION – CONSEIL SPORTS LOISIRS DE L'ESTRIE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que la Ville adhère au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie pour l'année 2023 au coût de 100 \$.

Qu'Étienne Bouchard ainsi qu'Antoni Dumont soient mandatés pour représenter la Ville auprès de l'organisme. Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-701-10-494. **ADOPTÉ**

**2023-112 ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION ZAMBONI**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat de location de la zamboni pour la période du 15-08-2023 au 15-04-2024 à Robert Boileau inc., pour un montant de 41 154.75 \$, excluant les taxes conformément à la soumission datée du 29 mars 2023. **ADOPTÉ**

**2023-113 FOND DE PENSION - DESJARDINS**

ATTENDU QUE nous souhaitons nous conformer aux exigences des lignes directrices sur les régimes de capitalisation établies par le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier.

ATTENDU QUE nous avons procédé à un appel d'offres dans le cadre du régime de retraite simplifié des employés syndiqués et des cadres.

ATTENDU QUE les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'appel d'offres précité sont probants quant aux écarts du régime actuel versus le marché et que les résultats favorisent Desjardins Assurances.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

D'autoriser le transfert des actifs et de la gestion du régime de retraite simplifié des syndiqués et des cadres en faveur de Desjardins Assurances; cette mesure prenant effet le 01/06/2023.

**ADOPTÉ**

**2023-114 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**Il est unanimement résolu**

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉ**

**2023-115 DON – 1001 SAVEURS**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Et appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 50 \$ aux élèves de la classe FPT1 de la Polyvalente Louis-St-Laurent dans le cadre du projet entrepreneurial 1001 saveurs des Cantons.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**



**2023-116            ADHÉSION – COGESAF**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que la Ville adhère à l'organisme COGESAF (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François) pour l'année 2023 au coût de 75\$.

Que la conseillère Nicole Bernier soit mandatée pour représenter la Ville auprès de l'organisme. **ADOPTÉ**

**2023-117            DON – PROGRAMME DANS MON SAC À DOS**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Et appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 110 \$ au programme Dans mon sac à dos de la Relève du Haut-Saint-François.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2023-118            DON – FÊTE DES VOISINS**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Et appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 50 \$ pour la Fête des Voisins dans le secteur de la rue Albert.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2023-119            ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 843 RELATIF À  
L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE  
LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION NUMÉRO 747**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 843 intitulé « Règlement 843 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction numéro 747 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-120            DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU  
PROJET DE RÈGLEMENT 843**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que l'assemblée publique de consultation du projet de règlement 843 soit fixée au 17 avril 2023 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

**2023-121            ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 845  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 147 185 \$ AFIN DE  
FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET DE L’HABITATION ACCORDÉE DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION  
DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l’unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n’ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 845 intitulé « Règlement 845 décrétant un emprunt de 1 147 185 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation accordée dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-122            ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 846  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 144 430 \$ AFIN DE  
FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET DE L’HABITATION ACCORDÉE DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION  
DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l’unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n’ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 846 intitulé « Règlement 846 décrétant un emprunt de 144 430 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation accordée dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-123            ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 847  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 602 466 \$ AFIN DE  
FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET DE L’HABITATION ACCORDÉE DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l’unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n’ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 847 intitulé « Règlement 847 décrétant un emprunt de 602 466 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation accordée dans le cadre du TECQ 2019-2023 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-124            AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 848 – AMENDEMENT AU  
RÈGLEMENT DE TAXATION 842**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de dispense de lecture à l’effet qu’à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 848 intitulé « Règlement 848 – Amendement au règlement de taxation 842 » afin de prévoir la taxation pour les collectes à la semaine (commercial) sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2023-125 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 848 –  
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TAXATION 842**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
QUE le projet de règlement numéro 848 intitulé « Règlement 848 – amendement  
au règlement de taxation 842 » soit déposé. **ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

**2023-126 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 39. **ADOPTÉ**

**Denis Gilbert, maire suppléant  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro	Nom
2023-096	Approbation des comptes
2023-098	Achat terrain – 184 rue Angus Sud
2023-104	Adjudication de contrat – Pompe doseuse de chlore – Puits 2 et 3
2023-105	Adjudication de contrat – Services professionnels – Secteur Gauley phase 2
2023-106	Adjudication de contrat – Fourniture et entretien des fleurs 2023-2024
2023-107	Adjudication de contrat – Conteneur pour matières putrescibles
2023-108	Adjudication de contrat – Nouvelle rue Alexander-Bothwell entre la rue Warner et Dumont (Boucllement du réseau d'aqueduc)
2023-109	Adjudication de contrat – Surveillance Domaine Haute-Rive
2023-110	Adjudication de contrat – Réfection de la rue Grondin
2023-111	Adhésion – Conseil Sports Loisirs de l'Estrie
2023-112	Adjudication de contrat – Location Zamboni
2023-115	Don – 1001 Saveurs
2023-116	Adhésion COGESAF
2023-117	Don – Programme Mon sac à dos
2023-118	Don – Fête Des Voisins